

ANNEXE 51-102A3

DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Quebec Nickel Corp. (la « Société »)
1100 - 1111 Melville Street
Vancouver, BC V6E 3V6

Rubrique 2 Date du changement important

29 décembre 2022

Rubrique 3 Communiqué

Le 3 janvier 2023, la Société a diffusé un communiqué sous le profil de la Société sur SEDAR.

Rubrique 4 Résumé du changement

Le 30 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle a finalisé la clôture de sa seconde et dernière tranche de son placement privé avec courtage annoncé précédemment (la « **Seconde Tranche** » en émettant un total de : (i) 1 050 000 parts (chaque étant une « **Part** »), au prix de 0,20\$ la Part; (ii) 1 797 000 actions accréditatives nationales (chacune étant une « **Action Accréditive Nationale** »), au prix de 0,24\$ par Action Accréditive Nationale; et (iii) 9 688 000 actions accréditatives Québec (chacune étant une « **Action Accréditive Québec** »), au prix de 0,25\$ par Action Accréditive Québec. Le produit brut cumulé de la Seconde Tranche est de 3 063 280\$. Le produit total de la première et de la Seconde Tranche du placement privé annoncé précédemment s'élève à 8 695 288,08\$.

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

Voir l'Annexe « A » ci-jointe.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

Sans objet

Rubrique 7. Information omise

Aucune

Rubrique 8. Membre de la haute direction

Ming Jang, Chef de la direction financière
604-603-3685

Rubrique 9. Date de la déclaration

6 janvier 2023

ANNEXE A

Québec Nickel Corp. annonce la clôture de la seconde tranche de son placement privé annoncé précédemment

VANCOUVER, Colombie-Britannique--(BUSINESS WIRE)--December 30, 2022--Québec Nickel Corp. (CSE: QNI) (« **Québec Nickel Corp.** » ou la « **Société** ») a le plaisir d'annoncer avoir finalisé la clôture de sa seconde et dernière tranche de son placement privé avec courtage annoncé précédemment (la « **Seconde Tranche** ») en émettant un total de: (i) 1 050 000 parts (chaque étant une « **Part** »), au prix de 0,20 \$ la Part; (ii) 1 797 000 actions accréditatives nationales national (chacune étant une « **Action Accréditive Nationale** »), au prix de 0,24 \$ par Action Accréditive Nationale ; et (iii) 9 688 000 actions accréditatives Québec (chacune étant une « **Action Accréditive Québec** »), au prix de 0,25 \$ par Action Accréditive Québec. Le produit brut cumulé de la Seconde Tranche est de 3 063 280 \$. Le produit total de la première et de la Seconde Tranche du placement privé annoncé précédemment s'élève à 8 695 288,08 \$.

Toutes les Actions Accréditatives Nationales et Québec émises dans le cadre du placement privé sont soumises à une période de détention de quatre mois expirant le 30 avril 2023. Toutes les Parts ont été émises à des acheteurs résidant dans toutes les provinces du Canada, à l'exception du Québec, en vertu de la dispense de financement d'émetteur inscrit spécifiée dans la partie 5A du Règlement 45-106, *Dispenses de prospectus*, ou au Québec conformément au Règlement 45-106, respecting *Dispenses de prospectus* (collectivement, « **NI 45-106** »).

Chaque Part sera comprise d'une action ordinaire (« **Action Ordinaire** ») dans le capital de la Société et d'un demi-bon (1/2) de souscription d'Action ordinaire (« **Bon de Souscription** ») de la Société. Chaque Bon de Souscription entier donnera droit au porteur d'acquérir une Action Ordinaire supplémentaire au prix de 0,30 \$ pour une période de deux (2) ans à compter de la date de clôture (la « **Date de Clôture** ») de la Seconde Tranche. Les Actions Accréditatives Nationales et les Actions Accréditatives Québec constitueront des « actions accréditatives » au sens de la sous-section 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

La Société utilisera le produit du placement privé des Parts à des fins générales de fonds de roulement et d'exploration et utilisera le produit des Actions Accréditatives Nationales et des Actions Accréditatives Québec exclusivement pour financer les travaux d'exploration sur ses propriétés situées dans la province du Québec.

La Société est heureuse d'avoir pu compter sur le soutien et la participation de ses actionnaires existants dans le cadre du placement privé. La Société tient à remercier tous les participants au financement.

À la suite à la clôture du placement privé, il y a maintenant 110 842 205 Actions Ordinaires de la Société émises et en circulation. Le placement privé est sujet à l'acceptation finale par la Bourse des valeurs canadiennes.

Le placement privé a été dirigé par EMD Financial Inc. agissant en tant que teneur de livres. Dans le cadre du placement privé, la Société a versé un total de 157 796,80 \$ en commissions en espèces et a émis 752 100 options de rémunération non transférables (chacune étant une « **Option de Rémunération** »). Chaque Option de Rémunération permet à son détenteur d'acquérir une Action Ordinaire au prix de 0,30 \$ jusqu'au 29 décembre 2024.

À PROPOS DE QUÉBEC NICKEL CORP.

Québec Nickel Corp. est une société d'exploration minière axée sur l'acquisition, l'exploration et le développement de projets de nickel au Québec, Canada. La Société détient 100% de la propriété Ducros, qui comprend 280 permis d'exploitation minière contigus couvrant 15 147 hectares dans la partie orientale de la ceinture de roches vertes de l'Abitibi, au Québec, Canada. Des renseignements supplémentaires sur Québec Nickel Corp. sont disponibles à l'adresse www.quebecnickel.com.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes (CSE), ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la CSE) n'assume une quelconque responsabilité quant à la pertinence ou l'exactitude de ce communiqué.

Mise en garde et déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations qui constituent des « déclarations prospectives ». Les déclarations prospectives comportent des risques, impondérables et autres facteurs, connus et inconnus, susceptibles de provoquer un écart sensible entre les résultats, la performance, les accomplissements réels de Québec Nickel, ou les évolutions du secteur; et les résultats, la performance ou les accomplissements anticipés qui sont exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques et qui se reconnaissent généralement, mais pas toujours, par l'utilisation des termes « s'attend », « planifie », « anticipe », « pense », « a l'intention », « estime », « projette », « potentiel » et d'autres expressions similaires, ou par des événements ou des conditions qui « se produiront », « pourraient » ou « devraient » se produire.

Bien que Québec Nickel estime que les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse soient raisonnables sur la base des informations disponibles à ce jour, les déclarations prospectives comportent, de par leur nature, des risques, impondérables et autre facteurs, connus et inconnus, susceptibles de provoquer un écart sensible entre nos résultats, notre performance et nos accomplissements réels, ou autres événements futurs, et les résultats, la performance ou les accomplissements exprimés ou suggérés par les déclarations prospectives.

Les informations prospectives contenues dans ce communiqué de presse représentent les attentes de la Société à la date du communiqué. Elles sont dès lors sujettes à modification après cette date. Le lecteur est invité à ne pas se fier indûment aux informations prospectives ni à s'appuyer sur ces informations à une date ultérieure. Bien qu'elle puisse choisir de le faire, la Société rejette toute obligation de mettre à jour ces informations à l'avenir, sauf si la loi l'exige.

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et aucune valeur mobilière ne peut être vendue dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris l'intégralité des valeurs mobilières aux États-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières n'ont pas été et ne seront pas enregistrées en vertu du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (la « **Loi de 1933** »), ou de toute autre loi sur les valeurs mobilières, et ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis ou à des, ou pour le compte ou au profit de, « U.S. Persons » (telles que définies dans la « Regulation S » de la Loi de 1933), à moins qu'elles ne soient enregistrées en vertu de la Loi de 1933 et des lois applicables sur les valeurs mobilières, ou qu'une dispense de telles exigences d'enregistrement ne soit disponible.*

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.

Contacts

Au nom du conseil d'administration,

David Patterson

Chef de la direction et directeur

1 (855) 764-2535 (QNICHEL)

info@quebecnickel.com